

L'école et la culture nomade

Qu'en est-il de la fréquentation scolaire ?

Un manque de statistiques territoriales régulières

Pour la région Alsace, aucune statistique récente concernant la scolarisation des enfants du voyage n'est disponible. Les acteurs locaux décrivent une situation de faible taux de scolarisation notamment à partir du collège, touchant aussi les populations sédentarisées. À terme, la mise en conformité avec la loi devrait toutefois permettre de faciliter la comptabilisation des jeunes concernés notamment au travers des "contrats de séjour" élaborés sur les aires d'accueil.

Au niveau national, sans indiquer de données chiffrées, la circulaire du 25 avril 2002 note "une hausse de fréquentation scolaire de l'ensemble des enfants de familles non sédentaires au niveau de l'école primaire" et énonce un bilan plus aléatoire pour l'enseignement du second degré.

Quelques raisons aux difficultés de "scolarisation classique" des enfants du voyage

Les raisons sont liées à la fois au mode de vie nomade, à différents éléments culturels et à l'inadaptation du système scolaire classique. Beaucoup de familles ont un rapport à l'école emprunt de méfiance qui résulte de plusieurs facteurs (expériences antérieures de rejet, peur de perdre leur identité culturelle...). Il convient toutefois de ne pas généraliser ses données à l'ensemble des "gens du voyage", les réalités culturelles et de vie quotidienne des différents groupes tsiganes et autres voyageurs étant variables.

Le principe du déplacement, le stationnement et la durée de séjour

Le mode de vie traditionnel du voyage ne permet pas une fréquentation régulière des mêmes établissements scolaires dont les programmes d'enseignement s'inscrivent dans la durée et peuvent être organisés différemment selon les écoles. L'enfant voyageur est ainsi en "décalage" quand il rejoint provisoirement une classe permanente.

Les difficultés de scolarisation sont aussi directement liées à celles du stationnement. De nombreuses familles souhaitent

ainsi que les aires d'accueil soient réalisées à proximité des écoles. De plus, certaines familles craignent aussi d'envoyer leurs enfants à l'école de peur, d'être pendant ce temps, expulsées de la commune.

Expérience: Au sein de la Communauté Urbaine de Strasbourg, un lien entre l'allongement de la halte hivernale (+ de 6 mois pour certaines familles) et la progression de la scolarisation est constaté. Il apparaît en effet que la majorité des enfants est scolarisée durant cette période. Ainsi, la possibilité pour les familles de bénéficier d'un séjour prolongé, favorise une fréquentation régulière de l'école.

Le problème de la langue et de l'illettrisme

Certains enfants du voyage de langue maternelle étrangère et plus récemment arrivés en France, ont un niveau faible en langue française. Cela pose des difficultés d'intégration notamment au sein de classes correspondant à leur âge et peut représenter un frein à la scolarisation. L'illettrisme qui concerne la majorité des gens du voyage (certains chiffres avancent un taux d'illettrisme des gens du voyage de 80%) engendre aussi des difficultés à la scolarisation. D'une part les enfants ont un retard important par rapport au niveau scolaire correspondant à leur âge et d'autre part les familles peuvent être découragées par les formulaires scolaires (inscription, suivi, etc.) à compléter.

Le rapport à l'espace et au temps

Habitué à vivre au maximum en extérieur au sein d'un groupe, l'enfant peut éprouver des difficultés à s'adapter aux configurations spatiales (cour de récréation et salle de classe recluse) de l'école.

De plus, dans leur culture, prédomine la notion de "présent" et non "d'avenir", ce qui peut aussi engendrer des difficultés d'adaptation aux contraintes temporelles de l'école mais aussi de prospective, notamment en ce qui concerne les concepts d'orientation.

La culture orale

La majorité des gens du voyage ont une culture orale au sein de laquelle "les transmissions de connaissances, de la mémoire collective, des savoirs-faire, l'éducation des enfants etc, se réalisent¹". Le passage de cette société orale à celle écrite de l'école est ainsi difficile.

¹ Tsiganes et voyageurs, J-P. Liégeois, Conseil de l'Europe, Conseil de la coopération culturelle, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1985, 232p.

L'appartenance première au groupe et l'identité culturelle

L'éducation familiale des enfants du voyage passe essentiellement par l'appartenance au groupe. Ainsi, de nombreuses personnes participent à l'éducation des enfants : la famille proche et élargie. Certaines familles éprouvent de la peur à "abandonner" leurs enfants à la seule personne de l'enseignant car leur principe même d' "éducation" ne correspond pas à celui de l'école. De plus, beaucoup d'entre elles arrêtent la scolarisation de leur enfant à l'âge de douze ans correspondant à la fin de l'école primaire, par peur de perdre leur identité culturelle notamment.

Des expériences d'école adaptée

Pour contrer ces difficultés et assurer les bases essentielles d'instruction aux enfants, certaines régions ont utilisé les moyens légaux proposés ou inventé des dispositifs d'enseignement adaptés à ces enfants. Le plus souvent, ils résultent de partenariats entre des communes, des associations et les services de l'éducation nationale.

Toutefois ces "structures spécifiques d'accueil scolaire" comme le précise la loi, doivent permettre et favoriser des échanges avec les élèves d'autres écoles car l'objectif visé est l'intégration en classes ordinaires. Les inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré veillent au respect de ces conditions.

En Alsace

Depuis 2002, il n'existe plus, en Alsace, de dispositifs spécifiques d'enseignement scolaire pour les enfants du voyage.

Pour le Bas-Rhin, il s'agissait de différentes expériences de scolarisation adaptées aux gens du voyage. Par exemple, un partenariat regroupant l'inspection d'académie, le Centre de ressources d'Alsace-Ville-Intégration-Ecole (CRAVIE), la Communauté Urbaine de Strasbourg, et l'Association de Recherche de Pédagogie Ouverte en Milieu Tsigane (ARPOMT) avait mis en place deux écoles implantées sur le terrain de Geispolsheim (depuis 1998) et de Vendenheim (depuis 1995) destinées aux enfants d'âge élémentaire (5/6 ans à 13 ans). De plus, une "caravane école-itinérante" au sein de laquelle travaillaient un instituteur et des animateurs de l'association ARPOMT, se déplaçaient sur plusieurs terrains communaux de la CUS. Aujourd'hui, l'association continue cette expérience mais à "titre privé" puisqu'elle ne bénéficie plus du soutien de l'inspection d'académie.

Selon plusieurs acteurs locaux professionnels, dont l'association ARPOMT, la suppression de ces écoles adaptées pour une intégration dans les écoles communales a engendré une "déscolarisation massive".

En Alsace, il semblerait ainsi que la primauté du droit commun ait engendré une baisse d'activités spécifiques en direction des gens du voyage notamment de la part des structures tel que le CRAVIE ou encore l'inspection d'académie.

Cependant, différentes associations ont un axe d'intervention en direction de la scolarisation des enfants du voyage dont :

- **Pour le Bas-Rhin** : l'association Arpomt (en direction des populations nomades), l'association Ava Habitat et Nomadisme (à travers le poste d'une coordinatrice sociale) ainsi que l'association Lupovino (essentiellement pour les populations sédentarisées et semi-sédentarisées).
- **Pour le Haut-Rhin** : l'association Appona - 68 et l'association Asnit [Volet +, fiche 8].

Les écoles itinérantes ou antennes scolaires mobiles (ASM)

Les écoles itinérantes sont adaptées au mode de vie nomade. Ce sont souvent des salles de classe aménagées dans des caravanes, camping-car ou mini-bus. La présence de ce lieu - école vers les familles a deux fonctions essentielles : la première est d'apporter le minimum d'instruction aux enfants mal ou très peu scolarisés dans des classes ordinaires et la seconde est de familiariser les enfants (et leurs parents) à l'école. Elles permettent ainsi de sensibiliser les enfants et leur famille aux rôles et fonctions de l'école en vue d'une fréquentation ultérieure d'écoles "ordinaires".

De nombreuses régions développent des partenariats entre l'éducation nationale et les associations locales pour la mise en place de telles structures.

- La première ASM fut créée en 1982 par l'Association d'aide à la scolarisation des enfants tsiganes (ASET) dans la région parisienne. Suite à la reconnaissance officielle de l'Inspection d'Académie, un réseau est né comprenant actuellement une quarantaine d'ASM en France.

- Dans le département de la Loire, l'Association Régionale pour l'Information et la promotion des tsiganes et gens du voyage (ARIV) a mis en place un camion-école permettant de pré-scolariser les enfants.

Une école sur une aire d'accueil

Une école sous la forme d'un local fixe installé sur une aire permet aussi d'accueillir et de proposer l'instruction à tous les enfants de passage non scolarisés. Dans le cas où sont uniquement visés les enfants de moins de 6 ans, cela permet essentiellement de les pré-scolariser (atout fondamental pour que la poursuite de leur scolarisation se fasse avec moins d'obstacles) mais aussi d'atténuer les réticences familiales et de sensibiliser à l'utilité de l'école.

La ville de Saint - Flour (Haute Auvergne) a implanté un local de scolarisation sur l'aire d'accueil de sa commune. Il travaille avec les enfants jusqu'à l'âge de six ans après quoi, ils sont intégrés dans les écoles primaires de la commune.

Les cours par correspondance

Certaines familles ont adopté une alternative à l'école classique en inscrivant les enfants aux programmes du Centre National d'Enseignement à Distance, missionné envers le public gens du voyage depuis 1991. Le dispositif national insiste cependant sur une utilisation du CNED qu'en réelle incapacité de fréquenter les établissements scolaires.